

Association Parents Citoyens  
94 rue Saint Antoine  
75004 Paris  
parents.citoyens@gmail.com  
parentscitoyens.canalblog.com

Paris, le 12 avril 2012

Madame Floc'h  
Proviseur du Lycée Charlemagne  
14 rue Charlemagne  
75004 Paris

Madame,

La lecture du « Rapport sur le fonctionnement pédagogique du Lycée Charlemagne » pour l'année 2010-2011, nous conduit à plusieurs interrogations pour lesquelles nous souhaitons des éclaircissements de votre part.

Pages 7 et 8, il est indiqué que sur 246 élèves affectés en classe de seconde, parmi eux, 40 sont issus d'un autre district que le district Est de l'Académie de Paris.

Auriez-vous des éléments d'information nous permettant de savoir sur quels fondements ces affectations se sont elles faites ? Comment ces 40 élèves ont-ils pu rattraper les 600 points que le système AFFELNET n'a pas pu leur attribuer en raison de leur demande d'un lycée hors de leur district ?

De manière plus générale est-il possible d'obtenir une affectation hors district avec le protocole AFFELNET malgré « la barrière » des 600 points ?

En effet, les informations mises à disposition par le rectorat sur le poids des différents critères pour l'affectation des élèves et les formules de lissage appliquées aux notes des enfants rendent pourtant les affectations hors district théoriquement impossibles.

Qu'en est-il réellement ? Avons-nous ou pas la possibilité de demander des affectations dans des établissements hors du district Est ? Quelles sont les réelles chances de réponse positive au 1<sup>er</sup> tour d'AFFELNET ?

Par ailleurs dans ce même tableau, certaines informations nous interrogent. Auriez-vous des éléments d'explication sur le fait que seuls 4 élèves du collège Couperin, sociologiquement très proche du collège Charlemagne, aient été admis en seconde au Lycée Charlemagne contre (45 pour ce dernier – 10 avant l'ouverture de la classe supplémentaire du 28 juin 2011) ?

Enfin, auriez-vous des éléments d'information qui pourraient expliquer que 16 élèves sur 143 élèves du collège Courteline aient été affectés en seconde au Lycée Charlemagne ? La proportion est surprenante et tranche par rapport aux ratios des autres collèges.

Certains que vous saurez apporter les éclaircissements nécessaires à une bonne compréhension des affectations des élèves en classe de seconde dans l'Académie de Paris, nous vous prions de recevoir, Madame le proviseur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'Association Parents Citoyens  
Son président  
Arnaud Richez

A noter : dans un souci de transparence de l'information cette lettre est intégralement reproduite sur notre blog.